



## Une agglomération forte pour un territoire solidaire

*Un projet politique pour  
l'intercommunalité*



**Projet 2009 – 2014 de la CAC**

**Document soumis au vote du  
Conseil Communautaire du 24/09/2009**



## SOMMAIRE

<b>1. PREAMBULE : VERS UNE AGGLOMERATION DU GRAND CREILLOIS POUR AFFIRMER NOTRE PLACE EN PICARDIE ET AUX PORTES DE L'ILE-DE-FRANCE.....</b>	<b>3</b>
<b>2. LA STRATEGIE 2009-2014.....</b>	<b>6</b>
2.1. LES ENJEUX DU TERRITOIRE.....	6
2.2. LES TROIS ORIENTATIONS RETENUES POUR LA PERIODE 2009 - 2014 .....	8
2.2.1. « Reconquérir le coeur d'agglomération ».....	11
2.2.2. « Renforcer la vocation économique du Grand Creillois en s'appuyant sur son capital humain ».....	113
2.2.3. « Agir pour la qualité de vie et renforcer le sentiment d'appartenance au territoire » .....	136
<b>3. LES MOYENS DU PROJET 2009-2014 : APPROFONDIR L'INTERCOMMUNALITE ET DEVELOPPER LES COOPERATIONS TERRITORIALES.....</b>	<b>19</b>
3.1. DES MOYENS D'ACTION RENFORCES POUR LA CAC ET LES COMMUNES.....	19
3.1.1. <i>Des compétences approfondies et élargies pour la communauté</i> .....	19
3.1.2. <i>Le passage au statut de Communauté d'agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2011</i> .....	20
3.1.3. <i>Des outils pour la cohérence d'action du « couple » communes-communauté</i> .....	21
3.2. DES COOPERATIONS A INTENSIFIER AVEC LES TERRITOIRES VOISINS.....	21
3.3. UN PARTENARIAT ETROIT AVEC L'ETAT, LA REGION PICARDIE ET LE CONSEIL GENERAL DE L'OISE.....	23
3.4. UN CONSEIL DE DEVELOPPEMENT POUR FAIRE VIVRE LA CONCERTATION .....	24
3.4.1. <i>Statut</i> .....	24
3.4.2. <i>Composition</i> .....	24
3.4.3. <i>Missions et moyens</i> .....	25
<b>4. ANNEXES.....</b>	<b>26</b>
4.1. LA DEMARCHE DES ETATS GENERAUX .....	26
4.2. LA SYNTHESE DU DIAGNOSTIC ETABLI PAR LES ETATS GENERAUX .....	27
4.3. LE SCENARIO DU « FIL DE L'EAU » IDENTIFIE PAR LES ETATS GENERAUX .....	35
4.4. LES OPTIONS STRATEGIQUES DISCUTEES DANS LE CADRE DES ETATS GENERAUX .....	36



# **1. PREAMBULE : VERS UNE AGGLOMERATION DU GRAND CREILLOIS POUR AFFIRMER NOTRE PLACE EN PICARDIE ET AUX PORTES DE L'ILE-DE-FRANCE**

## **Une coopération intercommunale ancienne et fructueuse**

La coopération intercommunale entre les villes de Creil, Montataire, Nogent-sur-Oise et Villers-St-Paul est une réalité ancienne. De la création du District en 1965, en passant par la transformation en Communauté de communes en 2002, et jusqu'à aujourd'hui, les villes ont su mettre en commun des moyens et des compétences pour faire face ensemble aux défis économiques, sociaux, urbains, environnementaux qui caractérisent ce territoire de 72 000 habitants. La coopération intercommunale entre territoires ruraux et urbains a également pu trouver à s'exprimer au travers des travaux du Groupement d'Etudes et de Programmation des Vallées Bréthoise.

Les réalisations ont été nombreuses : création d'un réseau de transports urbains, reconversion du site Chausson en parc d'activités des Marches de l'Oise, lancement d'un grand programme de renouvellement urbain, action en faveur de l'emploi et de l'insertion, infrastructures pour le traitement de l'eau et des déchets...

## **Les nouveaux défis**

Pour autant, face à l'ampleur des transformations qui touchent le territoire, il faut aujourd'hui aller « plus loin et plus fort ». Le Creillois est, comme d'autres bassins industriels, pris dans la tourmente des mutations économiques et de leurs conséquences sur l'emploi et les conditions de vie. Il est également face au défi d'une profonde transformation des modes de vie et de production pour préserver l'environnement et lutter contre le changement climatique. Il souffre enfin d'une insuffisante valorisation de ses atouts, de ses richesses, de ses potentialités : la jeunesse de sa population, la vitalité de ses PME, la qualité de ses centres de recherche, la richesse de son tissu associatif et culturel, le formidable potentiel urbain des rives de l'Oise... Ce déficit d'attractivité et d'image pénalise la redynamisation du territoire. Il est dû, en partie, à la méconnaissance des singularités du territoire, à l'origine de préjugés tenaces.

Un autre facteur s'avère également pénalisant. La CAC, de par son poids démographique, économique et les grands équipements qu'elle concentre (gare, hôpital, Institut Universitaire de Technologie, Faïencerie...) constitue le cœur d'un bassin de vie de plus de 130 000 habitants, organisés en quatre Communautés de communes (CAC, Communauté de communes Pierre Sud Oise, Communauté de communes Liancourtois Vallée Dorée, Communauté de communes des Pays d'Oise et d'Halatte). Alors que les interdépendances sont extrêmement fortes sur ce bassin, il n'est pas aujourd'hui un espace de projet et de coopération intégré, même si des collaborations ont lieu sur tel ou tel sujet, dans le cadre de coopérations diverses et à géométrie variable.



Dans ce contexte, le risque d'une dégradation de la situation du territoire n'est pas à exclure si nous ne nous engageons pas dans une structuration plus forte du Grand Creillois. Le premier des risques est celui de l'accroissement des difficultés économiques actuelles, faute d'une action à la bonne échelle, celle du bassin de vie. Le deuxième risque est celui du déclassement de notre agglomération, qui perdrait son rôle et son rang dans l'Oise et dans l'espace régional, au profit des autres agglomérations.

### **Une démarche originale : les Etats généraux de l'intercommunalité**

Forte de ces constats, la CAC a souhaité en 2008 engager une démarche ambitieuse et originale de concertation avec ses habitants comme avec les territoires voisins pour aboutir à un nouveau projet de territoire, c'est-à-dire à la définition d'orientations politiques communes susceptibles de répondre aux besoins actuels de la population comme aux grands enjeux de demain.

Ces « Etats généraux de l'intercommunalité », qui ont réuni au total plus de 1000 personnes entre décembre 2008 et avril 2009, nous permettent aujourd'hui de formuler une ambition pour l'avenir.

### **Horizon 2020**

L'ambition, c'est la constitution d'une Communauté d'agglomération du Bassin Creillois, réunissant les Communautés de communes actuelles. Il s'agit de mettre en cohérence la réalité socioéconomique du bassin de vie et sa réalité institutionnelle, de se donner les moyens de faire plus et mieux ensemble, à la bonne échelle.

L'horizon fixé pour cette grande ambition est le moyen terme, c'est-à-dire 2020. Dans l'intervalle, il est indispensable d'engager une démarche de conviction. Il faudra pouvoir montrer le caractère fructueux des coopérations (tout ce qui renforce la CAC renforce le bassin de vie dans son ensemble... et réciproquement) et forger une vision partagée de l'avenir qui tienne compte des identités et des spécificités de chacun.

### **Le projet 2009-2014**

Cette logique de conviction fonde le projet de territoire 2009-2014 de la CAC, qui énonce des priorités politiques. Notre volonté est d'intégrer dans les objectifs du projet les principes du développement durable : il s'agit d'une approche globale permettant de rechercher à la fois un développement économique soutenable, une solidarité plus forte et une préservation de l'environnement, dans le droit fil de l'Agenda pour le 21<sup>ème</sup> siècle (Agenda 21) adopté en 1992, à Rio, lors du Sommet de la Terre.

### *Une stratégie d'attractivité*

Pour renforcer notre place en Picardie et aux portes de l'Île-de-France, pour contrer les effets de la crise économique qui touche particulièrement le territoire, il est indispensable de mettre en place une stratégie d'attractivité. Elle s'appuiera sur trois grandes orientations prenant en compte la logique du développement durable :



- « reconquérir le cœur d'agglomération », c'est-à-dire tirer un meilleur parti de son formidable potentiel urbain, résidentiel, économique,
- « renforcer la vocation économique du Grand Creillois en tenant compte des grands projets, en associant évolution des entreprises existantes et accueil de nouveaux partenaires, en développant la formation, la reconnaissance des compétences et du travail des salariés, et en favorisant le développement de l'emploi.
- « agir pour la qualité de vie et renforcer le sentiment d'appartenance au territoire », en travaillant à faciliter les déplacements, l'accès aux services, la culture, la préservation et la valorisation de l'environnement sur tout le bassin de vie.

#### *Une organisation et des moyens adaptés*

Pour accomplir ces objectifs et enclencher le processus conduisant à une **Communauté d'Agglomération du Grand Creillois** à échéance 2020, plusieurs conditions doivent être réunies.

La première correspond à un **approfondissement de l'action de la CAC**, pour la rendre plus performante et plus visible aux yeux de la population. Ses compétences seront renforcées et élargies et elle adoptera le statut de Communauté d'agglomération, dont elle ne dispose pas aujourd'hui, à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2011. Ceci constitue l'objectif fort et prioritaire que nous nous fixons.

Ensuite, il faut progressivement rompre avec l'empilement des structures et rationaliser les coopérations intercommunales dans le bassin Creillois, car si les coopérations sectorielles sont une étape avant l'élargissement institutionnel, elles ne sont en aucun cas une finalité. En effet, elles ne sont pas un mode de fonctionnement optimal du point de vue de la lisibilité par les habitants, du fonctionnement démocratique, comme de l'affectation des moyens humains et budgétaires des collectivités. Nous pourrions ainsi construire des politiques cohérentes, efficaces et lisibles par le citoyen. C'est dans cette optique de montée en puissance progressive qu'il faut comprendre que le projet de territoire engage la CAC dans un renforcement des coopérations sectorielles avec les Communautés de communes voisines, sans oublier la poursuite des indispensables partenariats avec l'Etat, la Région Picardie et le Conseil général de l'Oise.

Enfin, le projet de territoire affirme la volonté politique de poursuivre l'exercice de concertation et de démocratie locale des Etats généraux, au travers de la création d'une instance consultative, le **Conseil de développement de la CAC**, qui sera chargé de suivre la mise en œuvre du projet.

L'ensemble de ces éléments témoignent de la volonté de faire émerger une « nouvelle donne » à l'échelle du Bassin Creillois, afin de faire plus et mieux, à la bonne échelle, pour répondre aux besoins de nos concitoyens.

**Christian Grimbert**  
Président de la CAC



## 2. LA STRATEGIE 2009-2014

Un projet de territoire repose sur un diagnostic des tendances passées, sur une analyse de la situation actuelle et, surtout, sur la formulation d'une vision de l'avenir souhaité. Les Etats généraux ont apporté des contributions déterminantes à cette démarche. Ils ont d'une part permis de mener un diagnostic territorial. Ils ont par ailleurs conduit à identifier les risques qui pèsent sur l'agglomération et le bassin Creillois si les tendances actuelles se poursuivent (scénario du « fil de l'eau »). Ils ont enfin été un espace de dialogue pour discuter les différentes options ouvertes pour construire un autre avenir.

La CAC s'est appuyée sur ces différentes contributions (reprises en annexe) pour formuler les principaux enjeux à prendre en compte (2.1.) et pour fixer des orientations stratégiques pour la période 2009-2014 (2.2.).

### 2.1. Les enjeux du territoire

#### **Premier enjeu : refonder l'identité de l'agglomération et du bassin Creillois pour renforcer son attractivité et améliorer son image**

Le bassin souffre d'une faible attractivité, pour des raisons qui ont été identifiées dans le diagnostic. Ce constat renvoie à la nécessité de transformations objectives qui touchent les transports, le logement, les zones d'activité, les services ou encore le cadre de vie, mais il renvoie aussi, et peut-être surtout, à la question de l'identité locale, qui reste floue et peu distinctive vis-à-vis des pôles urbains voisins. Le projet doit en ce sens être l'occasion d'affirmer une vocation pour le territoire.

#### **Deuxième enjeu : face à la crise, s'engager dans un mode de développement durable et solidaire**

A travers cet enjeu, c'est la question des réponses locales à apporter à la crise économique et sociale qui se pose. Les limites de l'exercice sont évidentes : l'échelon local est fortement limité dans ses interventions face à des phénomènes d'une telle ampleur. Pour autant, le projet de territoire doit contribuer à engager la CAC et ses partenaires dans des politiques qui favorisent, à leur échelle, une meilleure prise en compte du facteur humain et des défis environnementaux.

#### **Troisième enjeu : rendre la CAC plus visible aux yeux de la population et renforcer ses moyens d'action**

Forte de son expérience et de la légitimité que lui confère la démarche des Etats généraux, la CAC doit aujourd'hui se donner de nouveaux moyens de peser sur le devenir du territoire. Le projet est une opportunité unique de lancer un nouveau



programme d'actions et de parachever la réalisation des chantiers déjà engagés. Ceci implique en particulier de repenser les compétences et les moyens d'action de l'intercommunalité.

**Quatrième enjeu : enclencher de nouvelles coopérations pour faire du bassin de vie un réel espace de projet**

Au delà d'un possible renforcement des capacités d'action de la CAC, il est indispensable d'élargir sur certains sujets le périmètre de réflexion et d'action. D'ores et déjà, des coopérations sont à l'œuvre entre les intercommunalités, par exemple dans le domaine de l'aménagement du territoire (Schéma de Cohérence Territoriale, Pays des Vallées Bréthoises), des transports (dans le cadre du Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise) ou encore du développement économique (projet d'agence de développement économique). D'autres sujets doivent être mis en commun (loisirs, culture, sport, éducation, environnement...) sur la période 2009-2014 afin de démontrer l'efficacité d'une approche coordonnée et de préfigurer la création ultérieure d'une grande agglomération à l'échelle du bassin de vie.



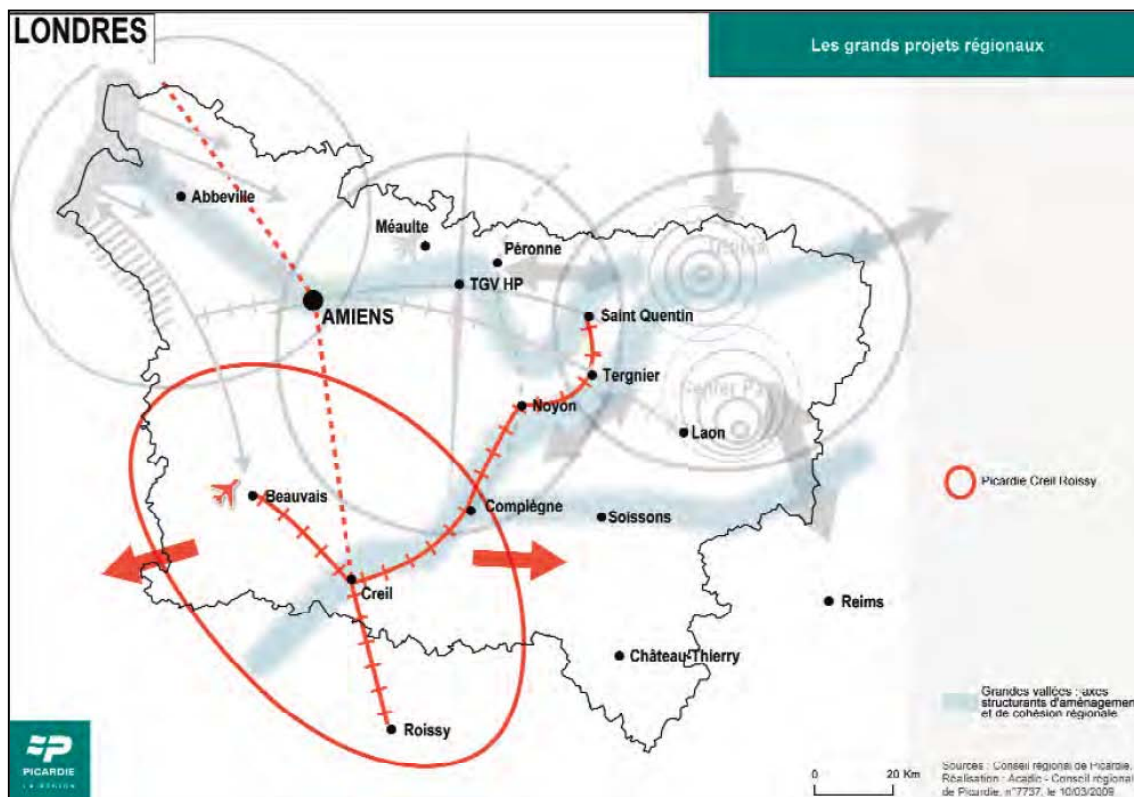
## 2.2. Les trois orientations retenues pour la période 2009 - 2014

Les Etats généraux ont permis de discuter des différentes options qui s'offrent à la CAC et aux pouvoirs publics en général pour concevoir leurs politiques futures sur le territoire (cf. annexe). Chaque option conduit à insister sur une dimension particulière des défis auxquels font face l'agglomération et le bassin Creillois.

Les difficultés de l'agglomération, et, par effet de contagion, du bassin de vie, s'expliquent en grande partie par l'enclenchement d'un cercle vicieux qui a fait se succéder les mutations industrielles, la montée du chômage et de la précarité, la dégradation des conditions de vie, du cadre de vie et enfin de l'image du territoire. **Inverser le processus et réenclencher un cercle vertueux suppose de créer les conditions d'une nouvelle attractivité, tant pour les entreprises que pour les ménages.**

La notion d'attractivité doit être conçue de manière relative, en fonction des territoires environnants, et donc à l'échelle régionale, voire même interrégionale compte tenu de la proximité de l'Île-de-France. Le projet de Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire (SRADT) proposé à la concertation par la Région Picardie en avril 2009 apporte des éclairages importants dans cette perspective.

Il positionne l'agglomération creilloise comme l'une des dix « villes piliers » pour l'aménagement régional. Surtout, ce document de planification propose de faire du projet de liaison ferrée « Picardie Creil Roissy » une priorité (voir carte en page suivante). L'agglomération y apparaît comme le centre d'une étoile ferroviaire susceptible d'articuler les développements de Roissy, Beauvais, Compiègne et Amiens.



Carte du grand projet régional Picardie Creil Roissy (source SRDAT)

Le projet 2009-2014 de la CAC s'appuie sur cette reconnaissance par la Région du rôle structurant de l'agglomération et du bassin Creillois en tant que « porte d'entrée » de la Picardie, mais il va plus loin.

L'attractivité doit ainsi être considérée de manière plus large, en intégrant en particulier :

- la qualité de « l'offre territoriale » : foncier, immobilier, logement, mais aussi services, cadre de vie, culture...
- la capacité des acteurs du territoire à faire preuve d'initiative et de créativité, ce qui renvoie, au plan économique, à croiser les besoins des entreprises et ceux des individus,
- la valorisation des atouts du territoire et la démarche de promotion correspondante, qui doivent être dirigés autant vers l'extérieur que vers les habitants, de manière à développer le « sentiment d'appartenance ».

Parmi les nombreux facteurs sur lesquels l'agglomération et le bassin creillois peuvent appuyer leur stratégie d'attractivité, le projet de territoire en retient trois :

✓ **le potentiel urbain exceptionnel du cœur d'agglomération**, qu'il faut reconquérir et valoriser comme l'ont fait d'autres métropoles et villes européennes, en profitant de la requalification des friches industrielles pour « tourner la ville vers le cours d'eau »,

✓ **la vocation économique du bassin**, qu'il faut réaffirmer en s'appuyant sur les atouts historiques, au premier rang desquels figure l'industrie, tout en impulsant une diversification vers des filières porteuses et une « montée en gamme » par l'innovation et la formation, sachant que le territoire peut prétendre à l'excellence dans nombre de domaines,

✓ **le potentiel du bassin en termes de qualité de vie**, qu'il s'agit de renforcer en travaillant sur des thématiques très diverses : transports, patrimoine naturel, culture, tourisme, qualité des services aux populations...

Chacune de ces orientations fait l'objet d'une présentation détaillée dans les pages suivantes, et notamment celle des impacts attendus en matière économique, sociale et environnementale, inscrivant ainsi le projet de territoire dans l'optique du développement durable comme l'ont affirmé l'ensemble des participants aux Etats Généraux de l'Intercommunalité.



### **2.2.1. « Reconquérir le coeur d'agglomération »**

#### **Ambition et objectifs fixés**

La place centrale qu'occupe la CAC dans le bassin de vie justifie que sa redynamisation soit considérée comme une priorité stratégique pour renforcer l'attractivité du territoire dans son ensemble. La situation actuelle du cœur d'agglomération est caractérisée par de multiples handicaps : engorgement de la gare (pouvant être aggravé par la future liaison Creil – Roissy), présence de friches industrielles, insuffisante valorisation des berges, faible qualité du commerce de proximité... Or l'accès à l'agglomération que constituent la gare et ses alentours présente un potentiel de développement urbain, commercial, résidentiel et de services très important, compte tenu des espaces mutables et de l'attrait exercé par l'Oise. C'est pourquoi la Gare – la première de Picardie par sa fréquentation – doit être abordée comme un enjeu-clé de la reconquête urbaine en tant qu'elle doit constituer pour l'agglomération une vitrine architecturale, une source de développement économique tertiaire de premier ordre, ainsi qu'une pièce maîtresse dans la recomposition urbaine. Compte tenu du développement à venir de la gare de Creil (arrivée du TGV, liaison ferrée Creil-Roissy, accroissement du trafic sur les lignes actuelles) dans une optique intermodale forte, la CAC doit conduire sur la période 2009-2014 avec ses différents partenaires un projet ambitieux de montée en puissance de la Gare et de ses quartiers voisins.

La transformation du cœur d'agglomération est par ailleurs intimement liée au renouvellement urbain de l'ensemble de la CAC, et notamment des quartiers d'habitat social : d'abord parce qu'il faut parvenir à créer davantage de liaisons entre les différents quartiers, ensuite parce que la création de nouveaux logements dans le secteur central doit se faire en lien avec l'évolution du parc de logements dans son ensemble, avec un souci d'équilibre entre les différents types d'habitat, l'accession à la propriété et le logement social.

A l'échéance 2014, le projet de territoire fixe l'objectif d'un cœur d'agglomération transformé au plan de la qualité urbaine, mieux relié aux quartiers alentours, densifié au plan de l'habitat, des services et du commerce, valorisant les équipements d'agglomération (gare, IUT, Faïencerie...), et traduisant le changement d'image souhaité par les acteurs locaux.



### Grands projets inscrits au projet de territoire pour la période 2009-2014

Grands projets	Echelles de réalisation
Création d'un éco-quartier sur Gournay-les-Usines	✓ Echelle CAC
Restructuration et montée en puissance de la Gare de Creil, en tant que pôle intermodal, architectural, urbain, et économique de premier ordre en Picardie et au Nord de Paris	✓ Echelle CAC
Achèvement du programme de renouvellement urbain	✓ Echelle CAC et communes
Elaboration et mise en œuvre d'un programme local de l'habitat	✓ Echelle SCOT pour le diagnostic, CAC et autres EPCI pour la programmation

Indicateurs permettant un suivi quantitatif et / ou qualitatif des objectifs sur la période 2009-2014
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nombre d'hectares de friches industrielles réhabilités (en coeur d'agglomération et à l'échelle de la CAC)</li> <li>✓ Nombre et type de logements construits (en coeur d'agglomération et à l'échelle de la CAC)</li> <li>✓ Evolution de l'image de la CAC en termes de qualité urbaine (enquête d'opinion)</li> </ul>



## **2.2.2. « Renforcer la vocation économique du Grand Creillois en s'appuyant sur son capital humain »**

### **Ambition et objectifs fixés**

L'agglomération et le bassin Creillois ont connu des mutations économiques qui se poursuivent à la faveur de la crise actuelle ne doivent pas conduire à abandonner la vocation productive du territoire pour en faire simplement un espace résidentiel. Si les marges de manœuvre des acteurs locaux sont limitées face à des phénomènes qui ont bien souvent une dimension mondiale, il n'en reste pas moins que le projet de territoire peut se fixer comme ambition d'impulser des politiques publiques volontaristes susceptibles de contribuer à fortifier le tissu économique local.

Les atouts traditionnels du territoire, et notamment ses infrastructures, devront être valorisés, d'autant que les projets de liaison Seine Nord Europe et de liaison ferrée Creil – Roissy peuvent générer des opportunités dans le secteur du fret. Les collectivités et leurs partenaires seront appelés à formaliser des projets susceptibles de capter une partie de ces flux de marchandise et les activités qui y sont associées.

Ceci étant, face à une concurrence de plus en plus vive, les entreprises industrielles, et notamment les PME PMI implantées sur le bassin, doivent surtout faire la preuve de leur capacité à s'adapter rapidement à l'évolution des marchés, à diversifier leurs débouchés (y compris à l'international) et à intégrer les évolutions technologiques, voire à les devancer. **Un dialogue entre collectivités locales et entreprises sera indispensable pour concevoir ou renforcer les dispositifs d'encouragement à l'innovation, à l'export, les groupements d'entreprises dans certaines filières porteuses, des services comme de l'industrie.**

Le territoire doit se donner les moyens de l'excellence dans des domaines pour lesquels il dispose de nombreux atouts (environnement et risques industriels, services urbains...) et assurer une présence plus forte dans les pôles de compétitivité picards (Agroressources, compte tenu du poids de la chimie, I-Trans, compte tenu de l'étoile ferroviaire de Creil) mais aussi franciliens (par exemple le pôle Advancity autour des questions de mobilité et de ville durable).

Les orientations économiques doivent être accompagnées et soutenues par **une élévation du niveau de qualification de la population** afin que les entreprises puissent y trouver la main d'œuvre qualifiée reconnue qui leur est nécessaire. En ce sens, le développement économique ne peut être distingué de l'action des pouvoirs publics et des acteurs privés en matière d'éducation, de formation mais aussi d'insertion sociale et professionnelle.

Le projet de territoire fixe pour 2014 l'objectif d'une performance en matière d'emploi au moins équivalente à celles des agglomérations comparables, d'une visibilité plus forte au plan régional et national dans des filières clés, d'une augmentation du niveau de qualification de la main d'œuvre et d'une performance au moins équivalente au département de l'Oise s'agissant de l'évolution du chômage.

### Principaux projets du domaine économie et emploi inscrits au projet de territoire pour la période 2009-2014

Grands projets	Echelle de réalisation
Création d'une agence de développement économique	✓ Etude en cours sur l'échelle pertinente
Création de dispositifs partenariaux pour appuyer la diversification des PME PMI et l'innovation autour de filières porteuses	✓ Même échelle que l'Agence de développement
Création d'un Institut de formation initiale et continue « Métiers de la Ville et de l'Environnement »	
Valorisation économique de la liaison Seine Nord Europe et de l'étoile ferroviaire de Creil	
Création d'une Maison de l'emploi et de la formation	

Indicateurs permettant un suivi quantitatif et / ou qualitatif des objectifs sur la période 2009-2014
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Evolution de l'emploi par rapport à celle constatée dans des agglomérations comparables (en termes de population et de structure du tissu économique local)</li> <li>✓ Evolution du nombre d'entreprises (en particulier les PME PMI) impliquées dans des projets labellisés au titre des pôles de compétitivité picards et franciliens</li> <li>✓ Evolution du nombre d'actifs non diplômés sur le bassin d'emploi</li> <li>✓ Evolution du chômage et du chômage dans les ZUS comparées à la moyenne départementale</li> <li>✓ Evolution du chômage des jeunes de moins de 25 ans dans chacun de nos quartiers</li> </ul> <p>Etude des données de la CRAM en ce qui concerne l'évolution du travail (AT/MP, arrêts de travail...)</p>



### **Autres projets du domaine économie et emploi inscrits au projet de territoire**

- ✓ Renouvellement du Contrat urbain de cohésion sociale avec un renforcement des thématiques « accès à l'emploi », « action éducative » et « santé »
- ✓ Soutien à la création d'activités d'insertion dans le domaine des services aux salariés des entreprises et administrations locales (restauration, garde d'enfant, mise à disposition de véhicules...), notamment dans les zones d'activité et la zone franche urbaine
- ✓ Extension du recours aux clauses d'insertion dans les marchés publics de la CAC et des villes
- ✓ Création d'une recyclerie d'insertion
- ✓ Lancement à l'échelle de la CAC d'une démarche partenariale autour d'un label « université populaire / éducation populaire » pour favoriser l'accès au savoir et renforcer le lien social
- ✓ Création d'un département de maintenance industrielle de niveau post-baccalauréat
- ✓ Dans le cadre de la création d'un centre de ressources pour le tissu associatif (voir ultérieurement), démarche spécifique de soutien à l'économie sociale et solidaire
- ✓ Elaboration d'un projet éducatif local sur le territoire de l'agglomération
- ✓ Inventaire des terres agricoles et implantation d'entreprises fabriquant des produits liés à la haute performance énergétique et à la HQE.
- ✓ Promotion des cultures maraîchères biologiques de proximité



### **2.2.3. « Agir pour la qualité de vie et renforcer le sentiment d'appartenance au territoire »**

#### **Ambition et objectifs fixés**

La recherche d'une plus grande qualité de vie, tant pour les ménages que pour les entreprises, nécessite d'agir sur des leviers distincts qui concourent chacun à faciliter la vie quotidienne des habitants mais aussi à renforcer le « sentiment d'appartenance » au territoire :

- la qualité de la desserte en transports collectifs, qui constitue un enjeu essentiel pour l'amélioration de la vie des habitants, avec pour objectif le développement des complémentarités entre les différents modes de transport et des accès à l'étoile ferroviaire de Creil,
- la préservation et la valorisation des espaces naturels sur un territoire qui dispose de sites forestiers exceptionnels, de cours d'eau, d'étangs, de gravières et d'une grande biodiversité,
- le rayonnement culturel de l'agglomération en valorisant les atouts des équipements existants,
- le maintien et le développement des services à la population pour répondre à de besoins en croissants et en pleine évolution,

Le projet de territoire fixe pour l'horizon 2014 des objectifs ambitieux dans ces différents domaines.



**Grands projets inscrits au projet de territoire et visant à l'amélioration de la qualité de vie et de l'attractivité pour la période 2009-2014**

Grands projets	Echelle de réalisation, période de réalisation
Elaboration et mise en œuvre d'un plan de déplacements urbains	✓ Echelles à déterminer dans le cadre des coopérations entre la CAC et ses partenaires du bassin de vie
Elaboration et mise en œuvre d'une « trame verte et bleue »	
Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie de développement touristique (pays d'art et d'histoire, mise en réseau des offices du tourisme...)	
Elaboration et mise en œuvre d'un plan climat	
Elaboration et mise en œuvre d'une politique de rayonnement culturel de l'agglomération, notamment autour de la Faïencerie et des pôles culturels principaux des quatre communes.	

Indicateurs permettant un suivi quantitatif et / ou qualitatif des objectifs sur la période 2009-2014
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Amélioration de la desserte « fine » de la CAC par le réseau de transports urbains et extension du réseau à l'échelle du bassin de vie</li> <li>✓ Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie (appuyées sur des outils opérationnels) favorisant la préservation et la valorisation des ressources naturelles du territoire</li> <li>✓ Nombre et fréquentation des événements (sportifs, culturels...) organisés à l'échelle de l'agglomération et du bassin de vie</li> <li>✓ Développement des activités et de l'emploi liés au tourisme</li> <li>✓ Maintien des principaux services publics</li> </ul>



### **Autres projets inscrits au projet de territoire pour une meilleure qualité de vie**

- ✓ Renouvellement du Contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance
- ✓ Coordination des politiques de soutien aux associations (ex. : création d'un centre de ressources intercommunal)
- ✓ Lancement d'un plan de communication auprès des habitants pour la préservation de l'environnement
- ✓ Elaboration et mise en œuvre d'un Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
- ✓ Elaboration et mise en œuvre d'une politique sportive d'agglomération favorisant notamment les grands événements populaires
- ✓ Action concertée pour la défense des services publics
- ✓ Création d'une agence du temps ou d'un bureau des temps à l'échelle de la CAC pour coordonner les horaires des services au public



### **3. LES MOYENS DU PROJET 2009-2014 : APPROFONDIR L'INTERCOMMUNALITE ET DEVELOPPER LES COOPERATIONS TERRITORIALES**

Ainsi que le rappelle le préambule du projet, la CAC vise à moyen terme la création d'une Communauté d'agglomération du Grand Creillois. Pour y parvenir, elle doit engager sur la période 2009-2014 un renforcement de ses moyens d'action propres, en lien étroit avec les communes (4.1.), mais aussi un approfondissement des coopérations avec les communautés de communes qui forment le bassin de vie (4.2.), sans oublier de poursuivre les partenariats avec l'Etat et les autres collectivités locales (4.3.), ainsi que le dialogue avec la population, au travers de la création d'un Conseil de développement (4.4.).

#### **3.1. Des moyens d'action renforcés pour la CAC et les communes**

Le renforcement des moyens d'action conduit à travailler dans deux directions. D'une part, la CAC doit pouvoir renforcer ses compétences et en acquérir de nouvelles, d'autre part, elle doit mettre en place des modalités de coopération renforcée entre les communes et la communauté pour le suivi du projet de territoire.

##### **3.1.1. Des compétences approfondies et élargies pour la communauté**

La mise en œuvre du projet nécessitera l'approfondissement des compétences existantes de la CAC et l'acquisition de compétences nouvelles transférées par les communes.

##### **Les principes généraux**

Deux principes pouvant se combiner sont retenus pour l'évolution des compétences.

- ✓ Premier principe : la communauté, dans son rôle de chef de file des grandes politiques publiques de son territoire, a vocation à prendre la compétence pour les grands projets considérés comme prioritaires (voir partie précédente) et pour lesquels le service dispensé est destiné à l'ensemble de la population du territoire intercommunal. La mise en œuvre de ce principe sera discutée au cas par cas entre les communes qui apprécieront l'opportunité de confier la responsabilité d'un nouvel équipement à la communauté.
- ✓ Second principe : l'intercommunalité a une responsabilité affirmée en matière de communication, d'organisation d'évènements et de manifestations d'agglomération qui renforcent l'identité du territoire.



### **Le renforcement des compétences existantes**

La CAC dispose de compétences nombreuses qui ont été rappelées précédemment. Parmi celles-ci, la communauté souhaite approfondir son champ d'action dans le sport, la culture et le tourisme. Les Etats Généraux ont mis en évidence la nécessité pour le territoire d'affirmer son identité et de renforcer le sentiment d'appartenance. De nombreux participants aux forums et commissions ont de ce point de vue mis en évidence l'importance que le tourisme, le sport et la culture pouvaient jouer dans ce domaine. C'est pourquoi il est proposé d'élargir les compétences de ces trois thématiques.

**Dans le domaine sportif**, la Communauté de l'agglomération creilloise poursuivra, voire amplifiera ses missions de gestion et d'entretien des équipements sportifs communautaires tout en favorisant l'organisation d'évènements sportifs d'envergure régionale et nationale.

**Dans le domaine des ordures ménagères**, la Communauté de l'Agglomération Creilloise rationalisera le partage des compétences entre elle-même et les villes, en complétant le transfert de la compétence collecte des secondes vers la première.

**Pour la culture**, la CAC utilisera ses supports de communication, journal et site internet, pour présenter et promouvoir l'offre culturelle sur l'ensemble de son territoire. Elle élaborera également un agenda annuel des grands rendez-vous sportifs et culturels de l'agglomération. La Communauté de l'agglomération creilloise pourra aussi se saisir de l'organisation d'un grand événement artistique d'ampleur nationale donnant les moyens à l'agglomération de se doter d'une nouvelle image.

**Enfin, concernant le tourisme**, la Communauté de l'agglomération creilloise, en lien avec les structures spécialisées au niveau du département et de la région, jouera un rôle de définition de la stratégie et de mise en réseau des offices de tourisme dans le but de formaliser et de proposer une offre touristique cohérente à l'échelle du territoire intercommunal et intercommunautaire et valorisant de ce fait, les communautés voisines du Grand creillois. Elle s'attachera notamment à exploiter de façon optimale les richesses patrimoniales (nature et environnement, culture, patrimoine industriel et artisanal) de l'agglomération pour faire de ce secteur un vecteur de notoriété et de ressources économiques pour le territoire, ainsi qu'une source de légitime fierté pour ses habitants. La CAC se verra également confier un rôle de communication dans ce domaine.

### **3.1.2. Le passage au statut de Communauté d'agglomération dès le 1<sup>er</sup> janvier 2011**

La CAC est aujourd'hui une Communauté de communes. Elle réunit néanmoins au plan réglementaire (nombre d'habitants, type de compétences...) toutes les conditions nécessaires au passage en Communauté d'agglomération, un statut juridique qui



permettrait de bénéficier de moyens supplémentaires et, surtout, qui contribuerait à la reconnaissance de ce territoire comme pôle structurant dans l'Oise et en Picardie. Enfin, l'ambition de création à moyen terme d'une Communauté d'agglomération du Grand Creillois suppose au préalable de transformer la CAC elle-même en Communauté d'agglomération. Pour toutes ces raisons, ce changement interviendra au 1<sup>er</sup> janvier 2011 : il constitue, pour les élus communautaires, un objectif fort et prioritaire.

### **3.1.3. Des outils pour la cohérence d'action du « couple » communes-communauté**

La mise en œuvre du projet de territoire est de la responsabilité de ce que l'on peut appeler « le bloc communes-communauté ». Cette dénomination souligne le caractère incontournable de l'articulation étroite de ces deux niveaux d'intervention. Cela passe par la mise en œuvre de moyens de concertation, de coordination et de gouvernance pérennes concernant l'ensemble des compétences exercées par la communauté de communes.

#### **Un pilotage général du projet de territoire par la CAC, avec une implication forte des communes**

Le Bureau communautaire de la CAC prendra les décisions relatives à la mise en œuvre et à l'éventuel ajustement du projet de territoire. Au plan technique, la Direction générale établira un tableau de bord de son avancement et proposera un rapport annuel au Conseil communautaire, pour information et validation. Ce rapport fera également l'objet d'un débat dans les Conseils municipaux des communes membres de la CAC, mais également avec le Conseil de Développement (voir ci-après).

#### **Un pilotage spécifique des « grands projets »**

Des instances de suivi seront constituées et se réuniront plusieurs fois par an pour chacun des grands projets prioritaires. Ces groupes de travail réuniront l'ensemble des maîtrises d'ouvrage et des partenaires concernés. Leur production alimentera le rapport annuel évoqué précédemment.

## **3.2. Des coopérations à intensifier avec les territoires voisins**

Le projet de territoire 2009-2014 doit permettre d'avancer résolument dans la voie d'une plus forte intégration à l'échelle du bassin de vie. Le renforcement des coopérations entre communautés de communes sur cette période est un préalable indispensable dans la perspective de création ultérieure d'une Communauté d'agglomération du Grand Creillois. Ces coopérations, fondées sur la réciprocité, contribueront à rendre plus visibles les interdépendances, permettront de partager une vision de l'avenir et de convaincre de l'intérêt d'une intégration plus forte.

Les coopérations bilatérales qui existent entre la CAC et les communautés voisines (en matière de transport et de développement économique par exemple) devront ainsi se poursuivre et s'intensifier.

La réalisation du Schéma de Cohérence Territoriale et la création d'un Pays des Vallées Bréthoises favoriseront également les rapprochements (cf. carte ci-contre).

La période 2009-2014 constituera donc une étape cruciale sur le chemin d'une Communauté d'agglomération du Grand Creillois, à horizon 2020.

Parallèlement, une conférence de l'Intercommunalité, composée des maires et présidents d'EPCI des territoires limitrophes, sera constituée avec pour ambition de préparer et de mettre en œuvre la démarche de création d'une Communauté d'Agglomération du « Grand Creillois ». A l'instar du Conseil de développement au niveau de la CAC, cette conférence constituera un outil de dialogue, de suivi et de mesure de l'avancement et de l'efficacité des coopérations sectorielles engagées entre territoires, devant conduire progressivement à une nouvelle organisation intercommunale.



Carte des coopérations entre communautés de communes à l'échelle du bassin de vie (source Oise la Vallée)

### 3.3. Un partenariat étroit avec l'Etat, la Région Picardie et le Conseil général de l'Oise

L'élaboration du projet de territoire a été guidée par un souci de cohérence avec les grandes orientations choisies par les partenaires de la CAC et notamment le Conseil régional, au travers du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable (SRADDT), et le Conseil général, au travers de son Agenda 21.

En outre, le projet de territoire s'articule étroitement avec les différents dispositifs contractuels au sein desquels la CAC est engagée. Le schéma suivant reprend pour mémoire l'ensemble de ces dispositifs et met en évidence le nombre important de partenaires associés à sa mise en œuvre.

	2009	2010	2011	2012	2013
<b>Projet de territoire</b>	←—————→				
Programme de renouvellement urbain (avec l'ANRU, la Région et le Département) et charte locale d'insertion associée	←—————→				
Contrat de Projet Etat Région et Fonds structurels européens	←—————→				
Contrat régional d'agglomération (avec la Région Picardie)	←—————→				
Contrat de développement territorial (avec le Département)	←—————→				
Contrat Urbain de Cohésion Sociale actuel et futur (avec l'Etat, la Région et le Département)	←————→		←————→		
Schéma de Cohérence Territoriale (élaboration puis mise en oeuvre)	←————→		←————→		
Pays (élaboration de la Charte puis mise en oeuvre)	←——→	←————→			



### **3.4. Un Conseil de développement pour faire vivre la concertation**

La CAC se dote pour le suivi de son projet de territoire 2009-2014 d'un Conseil de Développement, instance de concertation à vocation consultative dont les caractéristiques sont les suivantes.

#### **3.4.1. Statut**

Le Conseil de développement prend la forme d'une Commission extra-communautaire dotée d'un bureau et d'un règlement intérieur. Ses débats font l'objet d'une publicité.

#### **3.4.2. Composition**

Le Conseil de Développement associe des personnes morales et physiques organisée en trois collèges :

- ✓ un collège « acteurs et partenaires économiques et sociaux », composé de 10 membres,
- ✓ un collège « associations », composé de 10 membres,
- ✓ un collège « citoyens » (personnes physiques), composé de 20 membres.

La moitié des membres du Conseil de développement, y compris son ou sa Président(e), seront proposés par le Président de la CAC au Bureau communautaire pour désignation. L'autre moitié des membres sera proposée par le Président(e) du Conseil de développement au Bureau communautaire.

La composition définitive du Conseil de développement sera soumise à l'avis et à l'approbation du Conseil Communautaire.

Pour 2009-2014, les membres du Conseil de développement seront désignés pour l'ensemble de la période. Par la suite, les mandats seront de trois ans renouvelables.

La CAC fait par ailleurs le choix de proposer aux Communautés de communes du bassin de vie un statut de membre associé. Un représentant de chaque Communauté de communes intéressée pourra ainsi participer aux débats sans pour autant prendre part aux avis formulés par le Conseil.



### **3.4.3. Missions et moyens**

Un règlement intérieur sera proposé et soumis au vote par le Président du Conseil de développement lors de la séance inaugurale de l'instance. Ce règlement devra ensuite être approuvé par le Bureau communautaire de la CAC.

Le règlement précisera le programme de travail du Conseil de développement et fixera les modalités de travail et les moyens adaptés.

A minima, deux séances plénières du Conseil de développement se dérouleront chaque année : la première permettra l'adoption du programme de travail de l'année, la seconde la formulation de l'avis consultatif sur l'état d'avancement du projet de territoire.

Afin de formaliser son avis, le Conseil de développement devra se voir transmettre en temps utile le rapport annuel d'avancement du projet de territoire élaboré par la CAC.

## **CONCLUSION**

**La réalisation de ce nouveau projet de territoire démontrera la volonté des conseillers communautaires de poursuivre, améliorer, renforcer la coopération intercommunale afin de relever les défis du 21<sup>ème</sup> siècle :**

- **Prendre appui sur la dynamique de la démocratie locale**
- **Respecter les impératifs du développement durable**
- **Mobiliser les forces économiques au service d'objectifs politiques partagés**

**La réalisation de notre projet confirmera la confiance réciproque et le sens de la solidarité qui sont el fondement de notre coopération.**

**En 2014, le Conseil de développement et la Conférence de l'intercommunalité se détermineront sur l'opportunité d'élargir notre champ d'actions. En attendant, donnons vie aux objectifs définis dans notre projet 2009-2014.**

## 4. ANNEXES

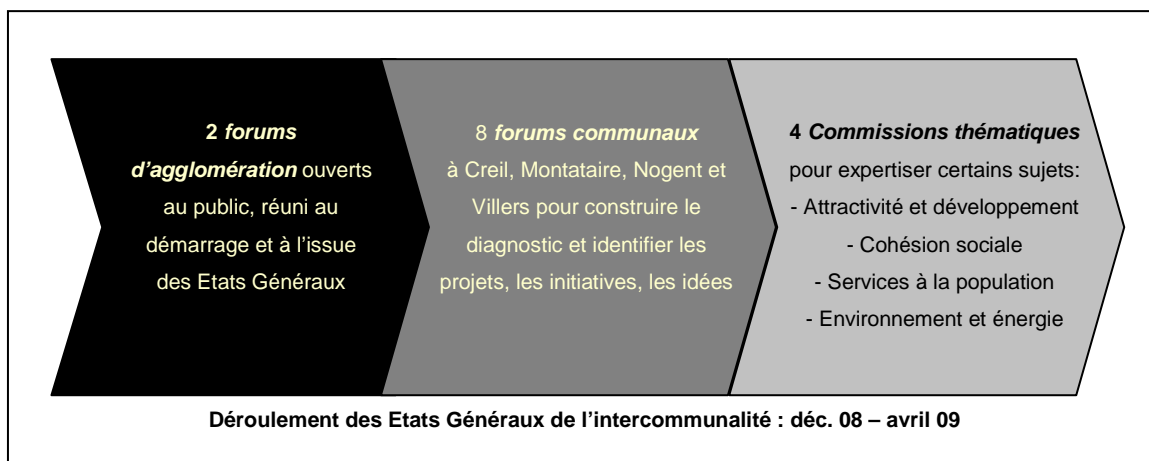
### 4.1. La démarche des Etats généraux

Les élus de la CAC ont souhaité faire de la concertation avec la population le fondement du projet de territoire. Ils ont mis en place des « Etats généraux » afin de favoriser et de faciliter l'expression des opinions sur les besoins des habitants, les orientations souhaitables pour l'avenir ou encore les initiatives concrètes à prendre.

Ces Etats généraux ont rassemblé au total plus de 1000 personnes entre le Forum d'ouverture du 6/12/08 à l'IUT de Creil et lors du Forum de clôture du 10/04/09 à l'Espace de Rencontres de Montataire. Entre ces deux temps forts, des réunions communales ont été tenues, afin de prendre en compte la spécificité de chaque ville, et des commissions de travail thématiques ont travaillé à approfondir certains sujets ou certaines propositions.

QuickTime™ et un décompresseur TIFF (non compressé) sont requis pour visionner cette image.

*Forum de clôture du 10 avril 2009 à l'Espace de Rencontres Montataire (source CAC)*



L'ampleur et l'originalité de cette concertation doivent être relevées : les Etats généraux sont le fruit de la volonté politique des élus locaux et non d'une quelconque obligation. Ils manifestent le souci de bâtir le projet sur les besoins et les attentes exprimés par la population.



## 4.2. La synthèse du diagnostic établi par les Etats généraux

### Un pôle urbain structurant à consolider

La définition du périmètre exact du bassin de vie est complexe.

Au plan statistique, l'aire urbaine de Creil (voir définition ci-dessous) comptait en 1999 98.000 habitants, soit une population sensiblement équivalente aux aires urbaines Compiègne et Beauvais (respectivement 108.000 et 100.000 habitants). Le chiffre de 130.000 habitants pour le bassin Creillois relève d'une conception différente : il s'agit de la population résidant dans les communautés de communes entretenant des relations de coopération avec la CAC (Pierre Sud Oise, Liancourtois) et/ou positionnées sur la Vallée de l'Oise (Pierre Sud Oise, Pays d'Oise et Halatte). Au sein du bassin de vie, quelle que soit la définition retenue, la CAC joue un rôle central, puisqu'elle comptait 72 000 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2006.

*Définition de l'aire urbaine par l'INSEE : une aire urbaine est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.*

### Une attractivité qui se dégrade pour les ménages

A l'échelle du SCOT<sup>1</sup>, la population est en légère croissance depuis 1999, après avoir un déclin notable entre 1982 et 1999. Ceci est dû en particulier à la croissance observée sur Creil et dans certaines communes du Liancourtois. La densité moyenne de population sur le territoire est assez élevée (856 habitants au km<sup>2</sup>), avec des disparités très importantes : 2.002 habitants au km<sup>2</sup> pour la CAC contre 206 pour Pierre Sud Oise.

Fait important, le léger accroissement de population est dû à un « solde naturel » positif (c'est-à-dire à la fécondité de la population). Rappelons que la population est jeune, avec un tiers des habitants qui ont moins de 20 ans. Ce phénomène vient compenser un « solde migratoire » largement déficitaire : entre 1990 et 1999, le territoire a accueilli un peu plus de 15.000 habitants, contre plus de 23.000 départs. Les territoires avec lesquels les échanges de population sont les plus nombreux sont l'Aire Cantilienne, la Ruraloise, le Pays de Senlis et l'Île de France.

<sup>1</sup> Les données disponibles pour le diagnostic sont issues du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) en cours d'élaboration par l'agence d'urbanisme Oise la Vallée. Si le territoire du SCOT n'est pas équivalent à celui du bassin de vie, les constats dressés donnent néanmoins une bonne vision des tendances passées et de la situation actuelle.



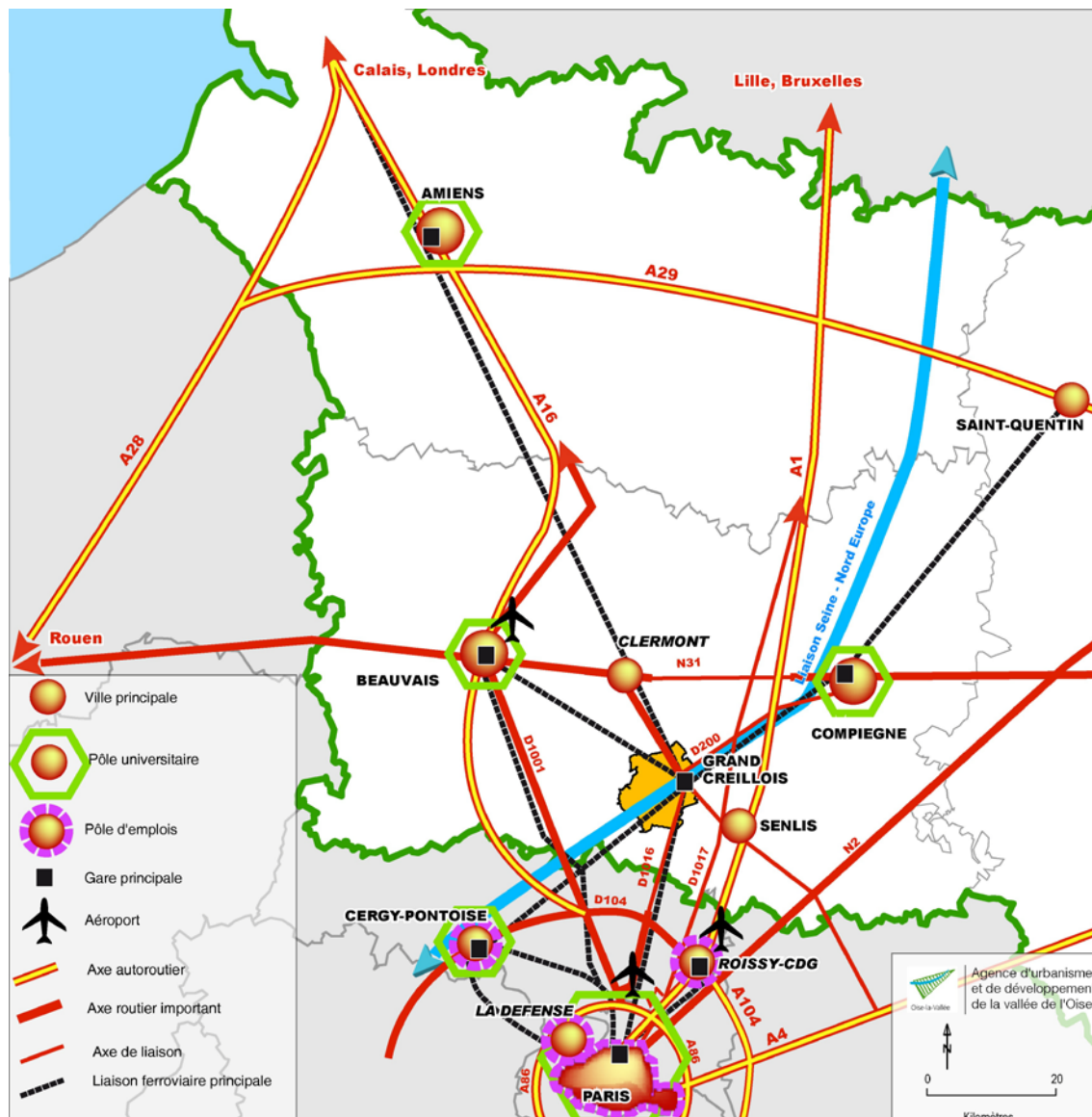
Ces chiffres posent la question de l'attractivité du territoire pour l'habitat, d'autant que les ménages « entrants » sont majoritairement des ménages de petite taille, aux revenus modestes et dont le niveau de qualification est faible. De manière générale, la population du bassin est caractérisée par la part importante des ouvriers et des professions intermédiaires et par la faiblesse du revenu moyen.

En matière d'habitat, le territoire offre un parc de près de 35.000 logements dont la plus grande part (80%) est située sur le territoire de la CAC. La part des logements sociaux s'élève à 43% à l'échelle du SCOT et à 50% sur la CAC. Le parc de logements a faiblement progressé ces dernières années (+1,4% entre 1999 et 2005 contre +4,6% pour l'Oise), cette progression se faisant essentiellement à l'extérieur de la CAC (phénomène de périurbanisation).

### **Un poids économique important dans l'Oise mais des difficultés structurelles liées à la désindustrialisation**

Le territoire du bassin Creillois a été façonné historiquement par l'eau (la vallée de l'Oise) et le chemin de fer. Ces voies de communication, mais aussi sa position stratégique entre Paris et le Nord de la France, lui ont permis de disposer d'atouts importants pour le développement d'un tissu industriel dense pourvoyeur de nombreux emplois.

La carte en page suivante témoigne du positionnement interrégional favorable du bassin et de sa bonne accessibilité routière, ferroviaire et fluviale.



Carte de positionnement interrégional du territoire (source SCOT)

Avec 23.000 emplois privés en 2006, il s'agit du troisième pôle d'emploi de l'Oise après les agglomérations de Compiègne et Beauvais, qui en comptent chacune 29.000. La présence d'établissements de grands groupes mondiaux a façonné l'image économique du territoire, en particulier dans les secteurs de la métallurgie et de la chimie. Il faut ajouter aux emplois privés les 3.000 emplois publics et 3.000 emplois liés à la présence de la base militaire et aérienne de Creil.

Autre atout majeur, le bassin compte également sur la présence d'établissements de recherche de premier plan, comme le centre de recherche d'Arcelor Mittal ou encore l'INERIS, implanté à Verneuil-en-Halatte et qui travaille dans le domaine de l'environnement et de la prévention des risques industriels.



La force de ce tissu économique explique qu'en 1999, l'aire urbaine de Creil n'avait pas été absorbée dans la couronne périurbaine de Paris, contrairement à des territoires comme Etampes, Meaux ou Melun, situés pourtant à la même distance de la capitale (environ 50 km).

Ceci étant, les pertes d'emploi connues localement et l'influence grandissante du marché du travail francilien menacent le rôle économique du Creillois – Vallées Bréthoises.

Les restructurations industrielles à l'œuvre depuis de nombreuses années ont eu pour conséquence une spectaculaire diminution des effectifs dans le secteur industriel (destruction de la moitié des emplois depuis 1990).

Emplois salariés privés	1990	2000	2006
Industrie	11 719	8 582	6 494
Services	8048	9 389	9 974
Construction	1694	1 298	1 460
Commerces	4228	5 075	5 168

Les créations dans le commerce et les services n'ont pas compensé les pertes dans l'industrie : au total, le bassin a perdu 2.500 emplois depuis 1990. Ces difficultés ont touché plus durement la CAC (moins 5.500 emplois sur la période), du fait de son caractère plus industriel, mais aussi parce qu'elle est contrainte par des disponibilités foncières limitées (qu'on estime à 30 – 40 hectares à court et moyen terme).

L'analyse des migrations domicile – travail témoigne également de l'effritement du rôle économique du bassin Creillois – Vallées Bréthoises. De plus en plus de résidents vont travailler à l'extérieur, en particulier en Ile-de-France (Paris, Roissy...). Alors que pour la Picardie dans son ensemble, les échanges avec l'Ile-de-France semblent se rééquilibrer entre 1999 et 2005 (+12% d'actifs picards se rendant en IDF, +30% d'actifs franciliens se rendant en Picardie), le territoire connaît une situation inverse.

	Nombre en 2006	Evolution 1999-2006
Salariés venant travailler sur le territoire	18 464	+3 135 (+20,4%)
- dont part de l'IDF	2 205 (11,9%)	+840 (+60%)
- dont part de l'Oise	9 350 (50,1%)	+1234 (+27,8%)
Salariés du territoire allant travailler à l'extérieur	22 313	+4 860 (+27,8%)
- dont part de l'IDF	11 111 (49,8%)	+2 654 (+31%)
- dont part de l'Oise	4 399 (19,7%)	+ 1327 (+43,2%)

### Une identité à affirmer

Le bassin Creillois – Vallées Bréthoises dispose d'une très grande diversité de paysages et d'habitats, entre un cœur d'agglomération caractérisé par l'urbanisation dense et la place de l'industrie, un environnement à caractère périurbain ou rural et des espaces naturels (cours d'eau, forêt domaniale d'Halatte...). Creil est la « ville porte » du Parc Naturel Régional Oise Pays de France et le périmètre de celui-ci couvre la Communauté de communes des Pays d'Oise et d'Halatte.



*Schéma des entités paysagères (limité au périmètre du SCOT, source : Oise La Vallée)*



L'identité locale est le fruit d'une histoire riche, autour de l'aventure industrielle mais aussi du grand brassage de populations qui caractérise le bassin de vie.

En outre, le territoire joue un rôle important dans le Sud Oise, non seulement en tant que pôle urbain et économique, mais aussi en tant que pôle de services, avec des équipements qui attirent de nombreux usagers ou visiteurs : la gare de Creil (première gare voyageurs de Picardie), l'hôpital, l'Institut Universitaire de Technologie, les équipements culturels comme la Faïencerie (dont la fréquentation dépasse largement les frontières du bassin) ou la Maison de la pierre à St Maximin, le centre nautique de Nogent-Villers, la base de loisirs de St Leu d'Esserent...

En dépit de ces atouts, les Etats généraux ont clairement montré que le territoire souffre d'une perte de repères identitaires.

Ceci peut s'expliquer en partie par les nombreuses coupures naturelles et urbaines qui fragmentent le bassin de vie (cours d'eau, routes, voies ferrées, coteaux...) et ne facilitent pas le « sentiment d'appartenance ».

Mais la principale explication tient à la désindustrialisation et à ses conséquences . La montée du chômage et de la précarité, l'apparition de friches en cœur d'agglomération, les tensions autour des quartiers populaires (ou « sensibles ») expliquent en grande partie la dégradation de l'image de la CAC et, par effet de contagion, du bassin de vie dans son ensemble.

En définitive, la principale question posée par les Etats généraux au terme du diagnostic a été la suivante : comment définir ou redéfinir l'identité du Creillois Vallées – Bréthoises dans une situation « d'entre deux » ; entre la Picardie et l'Île-de-France, entre le passé industriel et la crise actuelle, entre vocation économique et vocation résidentielle, entre ville et campagne ?

La synthèse du diagnostic établi par les Etats Généraux	
Principaux points forts et opportunités	Principales faiblesses et menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Un pôle d'habitat et d'emploi structurant dans le sud de l'Oise</li> <li>✓ Une localisation à proximité de l'Île de France et au centre de nombreuses voies de communication (étoile ferroviaire, réseau routier, vallée de l'Oise)</li> <li>✓ Un tissu industriel important et des savoir-faire associés</li> <li>✓ Une part importante d'emplois publics</li> <li>✓ Des projets de nouvelles infrastructures impactant le territoire : liaison Seine Nord Europe, liaison ferroviaire Creil-Roissy</li> <li>✓ Un potentiel de développement en matière d'économie résidentielle et de tourisme</li> <li>✓ Des atouts environnementaux : espaces naturels et forestiers, présence de cours d'eau, diversité des paysages</li> <li>✓ Des équipements qui pour certains rayonnent largement au bassin du bassin (par exemple la Faïencerie dans le domaine culturel)</li> <li>✓ Un tissu associatif riche et dynamique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Une image dégradée par les restructurations et les difficultés sociales, concentrées plus particulièrement dans les quartiers de la politique de la ville</li> <li>✓ Un tissu économique fragile et peu diversifié</li> <li>✓ Une faible qualification de la population locale</li> <li>✓ Un manque de foncier d'activité disponible sur le territoire de la CAC</li> <li>✓ Un faible renouvellement de la population et un risque de déprise démographique</li> <li>✓ Un risque de dégradation des espaces naturels lié aux risques industriels et à la périurbanisation</li> <li>✓ Des coopérations encore embryonnaires à l'échelle du bassin de vie et un « sentiment d'appartenance » limité</li> </ul>



### **4.3. Le scénario du « fil de l'eau » identifié par les Etats généraux**

Les participants aux Etats généraux ont été nombreux à évoquer le risque d'une poursuite des tendances passées et d'un glissement progressif, « au fil de l'eau », vers un scénario « noir » que l'on peut caractériser par trois phénomènes interdépendants.

D'abord, une intensification des difficultés économiques (fermetures de sites, plans sociaux et effets en cascade sur les sous-traitants...), à la faveur de la crise mondiale et compte tenu de l'absence dans le bassin de centres de décision. Au regard du passé, ces pertes d'emploi ne pourraient être compensées ni par un secteur tertiaire qui reste insuffisamment développé ni par un emploi public au mieux condamné à stagner.

Ensuite, un cantonnement du territoire dans une fonction résidentielle alimentant le développement économique francilien (« banlieue dortoir ») et, parallèlement, une fuite des classes moyennes – supérieures, compte tenu des difficultés sociales et des tensions associées (« banlieue difficile »).

Enfin, un déclassement du bassin de vue qui perdrait son rôle et son rang dans l'Oise et dans l'espace régional, au profit des autres agglomérations.



#### **4.4. Les options stratégiques discutées dans le cadre des Etats généraux**

Les Etats généraux ont été l'occasion d'envisager plusieurs options pouvant « sur le papier » répondre à tout ou partie des enjeux repérés pour le territoire. Chacune de ces options a sa propre cohérence au sens où elle implique des choix marqués et des conditions de réussite particulières.

##### **L'option de la poursuite et de l'intensification du renouvellement urbain**

La CAC et ses partenaires sont aujourd'hui engagés dans une vaste politique de reconquête du cœur d'agglomération, avec les programmes de renouvellement urbain des quartiers de Gournay-les-Usines, Rouher, Martinets, Commanderie et Obier/Granges. Ces opérations doivent conduire à la construction de nouveaux logements, à la réhabilitation ou démolition d'une partie du parc existant et à de meilleures liaisons entre les quartiers de l'agglomération. Cette opération de grande ampleur a été lancée en 2007 et doit s'achever en 2013. Elle n'a donc logiquement pas encore produit d'effets majeurs sur l'attractivité du territoire.

L'une des options pour le projet de territoire consisterait à donner à ces opérations une dimension supplémentaire, faisant de la CAC un « modèle » en matière. Ceci passerait par l'incorporation de nouvelles dimensions au concept de renouvellement urbain tel qu'il est fréquemment compris.

Une dimension économique d'abord, en développant des filières d'excellence liées aux services urbains (bâtiment et travaux publics, transports, eau, déchets, énergie...).

Une dimension sociale, culturelle et éducative, d'autre part, afin de faire mieux valoir les richesses du territoire (la jeunesse de sa population, sa diversité...) et de renverser les clichés attachés aux « quartiers difficiles ».

Dans cette optique, et à titre d'exemple, les priorités des prochaines années pourraient être l'achèvement du Programme de Renouvellement Urbain, la création de l'éco-quartier à Gournay, la réalisation de la gare « double - face » Creil – Nogent, le soutien à un « Institut des Métiers de la Ville » et la valorisation d'un équipement culturel comme la Faïencerie.

Intérêt	Limites
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ S'appuyer sur un acquis important de l'action intercommunale tout en donnant une ambition nouvelle au renouvellement urbain, en particulier dans le domaine économique</li> <li>✓ Faire des clichés attachés au territoire des atouts et un facteur d'excellence et de notoriété</li> <li>✓ Centrer le projet de territoire sur le cœur d'agglomération en tant que « porte d'entrée » du bassin de vie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Une dimension un peu étroite au regard des enjeux économiques et d'aménagement du Sud Oise</li> <li>✓ Une stratégie qui se limite au cœur d'agglomération et implique peu les territoires voisins de la CAC</li> </ul>

### **L'option de la relance industrielle durable**

Un certain nombre de participants aux Etats généraux ont fait valoir que les mutations en cours dans l'industrie faisaient courir le risque de la perte de savoir-faire et de compétences économiques qui ont historiquement permis au bassin de s'affirmer comme un pôle d'emploi de premier plan dans le Sud Oise. La priorité consisterait donc à soutenir les entreprises de ces secteurs pour leur permettre de passer le cap de la crise actuelle et surtout de se redéployer vers de nouvelles activités, plus diversifiées et plus porteuses en termes de valeur ajoutée et/ou d'emploi.

Selon cette option, les priorités de l'agglomération concerneraient le soutien à l'innovation (en s'appuyant sur les centres de recherche publics et privés du territoire), l'appui à la diversification des PME PMI industrielles (notamment en direction du pôle de Roissy), le développement de nouvelles filières (métiers de l'environnement et de la prévention des risques par exemple), la valorisation des projets d'infrastructure susceptibles d'apporter un regain d'attractivité au territoire (liaison Seine Nord Europe, liaison Creil – Roissy...).

Intérêt	Limites
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Donner une dimension clairement économique au projet de territoire, pertinente compte tenu de la crise actuelle</li> <li>✓ Valoriser l'identité du territoire et s'appuyer sur ses atouts historiques, tout en faisant évoluer le tissu économique de manière à assurer un développement plus durable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ La « course contre la montre » avec le processus de restructuration industrielle, dans un contexte national et mondial défavorable</li> </ul>

### L'option du développement résidentiel et tertiaire

Selon cette approche, l'avenir passerait par la « transformation » d'un bassin industriel en une agglomération résidentielle et tertiaire. Il s'agirait pour y parvenir d'offrir un cadre attractif pour l'installation de nouvelles populations et l'implantation de nouvelles entreprises, en particulier dans le secteur des services.

Selon cette approche, les choix budgétaires porteraient sur le développement de l'offre de services en direction des entreprises tertiaires (immobilier, formation, logement des salariés...), sur l'amélioration des services aux populations (petite enfance, sport, loisirs...), sur les transports en commun (à l'échelle du bassin mais aussi avec l'Île-de-France et les autres pôles urbains de Picardie) ou encore sur la valorisation et l'amélioration du cadre de vie.

Intérêt	Limites
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Signifier l'ambition de faire du territoire une agglomération « moderne » et ambitieuse</li> <li>✓ S'adapter au développement d'une économie de services et en tirer parti</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Une stratégie qui méconnaît peut-être la durée de la transition entre une vocation industrielle historique et un positionnement tertiaire souhaité</li> <li>✓ Des incertitudes quant à la pérennité d'un développement économique fondé uniquement sur les services et l'économie résidentielle</li> </ul>